

**PROCES VERBAL/COMPTE RENDU  
CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2023**

**PRÉSENTS** : Pascal PONCET, Emmanuelle BARLERIN, Jean-Paul ROYER, Michel COMPAGNAT, Colette MELON, Michaël DAUSSY, Nathalie OSSEDAT, Dominique SCIANDRONE, Céline VALLAS, Antoine CHAMOURET, Clément MOISSONNIER, Urielle GONARD, Cyril EPINAT

**ABSENTES EXCUSÉES** : Dominique VIETTI (pouvoir donné à Pascal PONCET), Solange PERRIER

**ABSENTS** :

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Clément MOISSONNIER

Le procès-verbal/compte rendu de la séance du conseil municipal du 28 juillet 2023 est validé par le Maire et le Secrétaire de séance. Il ne fait l'objet d'aucune remarque des élus présents.

## **1/ DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (DSP) CAMPING -SNACK- MINIGOLF-TENNIS**

M. le maire explique que les dossiers de candidatures ont été déposés sur la plateforme des marchés publics du Conseil Départemental. Il rappelle qu'une très large publicité avait été faite via les journaux officiels et les revues spécialisées. A l'issue de la date butoir, ils ont été transférés à INDEX PROJET qui assiste la commune pour l'analyse.

La commission DSP constituée se réunira la journée du 26 octobre prochain. Lors de cette journée, INDEX PROJET présentera son analyse à la commission puis les candidats seront reçus pour une présentation de leur projet, pour fournir des précisions, pour échanger.

Le maire rappelle qu'il conviendra de bien respecter l'égalité de traitement des candidats reçus. La procédure aura franchi une première étape mais se poursuivra dans l'objectif que le conseil municipal sur proposition de la commission retienne un candidat avant la fin de l'année voire au tout début 2024.

## **2/ GENDARMERIE**

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que le service des affaires immobilières parisien et régional de la Gendarmerie Nationale viendra prochainement visiter le site retenu pour la construction de la nouvelle caserne de Saint Just en Chevalet.

Cette visite portera notamment sur la vérification de la qualité des moyens de communication (réseaux, liaison, ...), l'accessibilité, la configuration, etc.

Par ailleurs, Loire Habitat indique à la commune la nécessité que celle-ci cautionne une partie de l'emprunt nécessaire au financement de la construction de la nouvelle gendarmerie à hauteur de 27% à priori (63% serait garanti par le département).

Compte tenu du fait que le territoire couvert par la brigade est beaucoup plus large que celui de la simple commune de S-Just-en-Chevalet, Pascal PONCET a demandé au Président de la communauté de communes que ce soit la CCPU qui apporte cette garantie comme ce fût le cas pour d'autres dossiers concernant d'autres structures implantées sur d'autres communes.

Le Président de la CCPU n'est pas contre ce principe puisque la gendarmerie apporte son service sur un large territoire et que la presque totalité des communes membres de la communauté de communes sont concernées. Il évoque aussi de précédents dossiers où la CCPU a tenu ce rôle.

Charles LABOURE rendra une réponse définitive rapidement mais va consulter la direction des finances publiques et ensuite, bien sûr, évoquer le sujet en conseil communautaire.

### 3/ REHABILITATION PISCINE

Monsieur le maire rappelle que la date limite de remise des offres pour la maîtrise d'œuvre du futur chantier de réhabilitation lourde de la piscine arrivait à échéance le 28 septembre 2023.

Les offres déposées sur la plateforme des marchés publics du conseil départemental ont été transmises à ALTEREA qui nous assiste pour l'analyse de celles-ci et pour proposer au conseil le mieux-disant.

L'analyse et les conclusions d'ALTEREA seront en effet présentées lors d'un prochain conseil municipal pour l'attribution de cette importante mission de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le maire informe que le résultat de l'instruction de la demande d'aide au titre du FEDER sera connu aux environs du 15 décembre prochain d'après les éléments en sa possession.

Il rappelle que la mission de maîtrise d'œuvre ci-dessus évoquée ne sera notifiée que si le plan de financement global est assuré sans mettre en péril les finances communales.

Il indique que la mission de maîtrise d'œuvre comprend aussi des phases qui permettent de la stopper à différents moments si l'équilibre financier du budget n'était plus assuré ce qui constitue une sécurité même en cas de notification.

### 4/ GYMNASSE

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale que les enduits des façades du gymnase ont été refaits.

Le travail a été bien effectué et le rendu est très satisfaisant.

Il s'agissait de rendre au complexe une image de qualité car les différentes dégradations et autres inscriptions ne pouvaient pas plus longtemps apparaître aux yeux de tous et notamment des visiteurs lors des manifestations qui se déroulent tout au long de l'année.

Clément MOISSONNIER signale que les peintures des menuiseries du gymnase auraient besoin d'être refaites.

#### **Création d'un nouveau tarif**

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale qu'il a été saisi d'une demande pour utiliser la salle ERA afin d'y organiser des réunions de travail d'ordre professionnel.

Il convient de fixer un tarif pour cette affectation de la salle jusqu'alors non prévue.

Le maire propose le tarif de 80.00 € par réunion. Le chauffage sera facturé en plus en fonction des jetons utilisés.

**Ouï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

#### **DECIDE**

D'instaurer un tarif de location de la salle ERA pour « Réunion de travail professionnelle » à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023.

Le montant est fixé à 80.00 € par réunion avec facturation en plus des jetons utilisés pour le chauffage.

## **5/ ECLAIRAGE PUBLIC**

Monsieur le maire informe que les travaux d'enfouissement des lignes quartier du Monteillard avancent bien. Trois candélabres ont été d'ores et déjà posés vers la mairie et rue des vergers (rue qui descend au collège « le Breuil ») afin que la population puisse avoir d'ores et déjà un aperçu des nouveaux mâts.

## **6/ PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES – AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE**

Monsieur le maire dresse un rapide compte rendu de la réunion regroupant des agriculteurs et des industriels du territoire qui s'est tenue le 27 septembre 2023 à la salle ERA au sujet du projet présenté par Michel MEUNIER du cabinet COTURNIX, concernant la pose de panneaux photovoltaïques en toitures qui pourraient participer à un projet de territoire d'autoconsommation collective. Etaient également présents Le Président de la CCPU et son directeur Emmanuel AVRARD, le maire, plusieurs maires et élus du territoire de la CCPU, et des institutions telles le SIEL, l'ALEC 42.

Une cinquantaine de personnes étaient présentes dans la salle et les échanges furent très constructifs et intéressants précise le maire qui rappelle qu'il s'agit d'un projet ambitieux et assez novateur consistant à réunir des producteurs d'énergie par l'installation en toiture de leurs locaux de panneaux photovoltaïques ET des acheteurs de l'énergie de surplus et donc non autoconsommée par lesdits industriels et agriculteurs.

Rien n'interdit d'équiper d'autres bâtiments que ceux identifiés, notamment les bâtiments publics mais aussi ceux des particuliers. Il s'agit d'un dispositif regroupant, sous une organisation structurée et fiable restant à mieux définir, les producteurs et les acheteurs de cette énergie ce qui représenterait pour tous un intérêt financier certain en même temps qu'une participation aux mesures écologiques qui s'imposent désormais à tous.

## **7/ ENERGIES RENOUVELABLES : OBLIGATIONS ETATIQUES**

Monsieur le maire explique que, lors d'une récente réunion à Chausseterre entre la DDT (Direction des Territoires), l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) et les maires de la CCPU il a été rappelé que chaque commune avait obligation de définir avant le 31 décembre 2023 sa stratégie en matière d'énergie renouvelable. Une délibération accompagnée d'un certain nombre d'éléments graphiques sont à fournir aux services de l'Etat.

Il s'agit de tracer le contour des zones les plus adaptées à telle ou telle source d'énergie renouvelable par exemple sur du foncier adapté ne présentant pas d'enjeux environnementaux majeurs, sur les abords d'infrastructures routières, sur des biens en toiture, etc.

L'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Pays d'Urfé ont décidé de mettre, à cette occasion, en avant le projet de panneaux photovoltaïques en autoconsommation collective évoqué au paragraphe précédent du présent compte-rendu. Une politique partagée et commune sera ainsi affichée. Cette formule satisfait aux exigences de l'Etat.

## **8/PERSONNEL COMMUNAL**

Emmanuelle BARLERIN informe l'assemblée municipale que, suite aux entretiens d'embauche animés par elle-même, Jean Paul ROYER et Christophe ALLARD, le choix s'est porté sur Maxime KOBUSINSKI pour assurer le remplacement de Stéphane MARJOLET à l'unité technique.

Il intègrera l'unité technique le 23 octobre 2023. Une publicité adaptée avait été au préalable réalisée pour inviter les candidats potentiels à se faire connaître.

En ce qui concerne le recrutement en contrat aidé, les candidats reçus et retenus n'ont pas souhaité donner suite.

## 9/ ADMISSION EN NON-VALEUR

### Admission en non-valeur

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale, que, sur proposition de Monsieur Thierry ALEXANDRE Comptable public trésorière de la commune, il y a lieu d'inscrire la somme suivante en non-valeur :

BP M57 - Commune 335.10 € (trois cent cinq euros dix centimes)

Ces montants correspondent à une somme de restes à recouvrer concernant plusieurs contribuables pour différents motifs (montant inférieur au seuil de poursuite, poursuite sans effet et dossier de succession vacante négatif)

**Oùï l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :**

**AUTORISE** l'inscription des montants ci-dessus mentionnés au compte 6541 du budget de la commune

### Décision modificative BP M57

Désignation	Diminution crédits ouverts	Augmentation crédits ouverts
D 2041582 : Autres grpts - Bâtiments et installat°	2 000,00 €	
<b>TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées</b>	<b>2 000,00 €</b>	
D 276351 : Créance GFP de rattachement		2 000,00 €
<b>TOTAL D 27 : Autres immobilisations financières</b>		<b>2 000,00 €</b>

## 10/SENATORIALES

Monsieur le maire rappelle le résultat de l'élection des sénateurs qui a eu lieu le 24 septembre dernier. Sont élus : Hervé REYNAUD, Jean-Claude TISSOT, Cécile CUKIERMAN et Pierre-Jean ROCHETTE.

Il rappelle que seuls les grands électeurs participaient à ce scrutin, soit pour la commune de St-Just-en-Chevalet, le maire et les deux adjoints que sont Emmanuelle BARLERIN et Jean Paul ROYER et ce à l'issue d'une élection par le conseil municipal qui les a désignés à l'unanimité.

## 11/CYCLOSPORTIVE « Rémi CAVAGNA »

Cinq cents participants ont pris le départ de « la Rémi CAVAGNA » organisée conjointement par le CR4C, le Département et la Commune avec un fort soutien du club des cyclos. Le champion cycliste Rémi CAVAGNA était présent.

La commune a participé financièrement en offrant un panier garni à 70 concurrents environs qui ont été primés (toutes catégories confondues) soit un budget d'environ 1500,00 €.

Une rencontre entre les organisateurs pour débriefer sur cette manifestation est prévue le 17 octobre 2023 à 18 h 30. Cette réunion permettra aussi de soulever les points à améliorer lors de la prochaine manifestation de septembre 2024.

Emmanuelle BARLERIN souligne que les hébergeurs de l'ensemble du territoire, voire au-delà, ont été sollicités pour accueillir les participants et ont « affiché complet ».

## 12/SENTIERS DE LA FLAMME

Monsieur le maire informe l'assemblée municipale de la réunion qui s'est tenue en mairie le 25 septembre dernier avec le Comité Olympique pour l'organisation des « sentiers de la flamme ».

Cette manifestation en rapport avec les Jeux Olympiques de 2024 concerne les 9 communes labelisées « village sport nature » qui se transmettent une flamme symbolique à l'issue d'une matinée/journée autour du sport.

La date du 06 avril 2024 a été retenue.

Une réunion préparatoire avec les associations sportives de la commune, les écoles et Musicadanse est programmée le 06 novembre 2023 à 18h30 en mairie.

## 13/PROJET CINEMA

Monsieur le maire indique que les personnes portant le projet de la projection de films (entre 6 et 10 projections de films « grand public » par an) salle rue de Thiers intégrées au sein du café associatif « Sténope aquatic » ont visité les locaux. Ceux-ci conviennent parfaitement.

Les dispositifs nécessaires à la mise en place de l'écran de 7 m de largeur seront réalisés par l'unité technique

Clément MOISSONNIER interroge le maire quant au don envisagé par l'Association Paroissiale de la salle rue de Thiers à la commune. Pascal PONCET dit ne pas avoir de nouveaux éléments pour l'instant et rester dans l'attente d'un nouveau contact avec les dirigeants de l'association.

## 14/ŒUVRE JEAN-LUC KROLIKOWSKI

L'artiste Jean-Luc KROLIKOWSKI (« chez Labouré ») avait proposé à la municipalité l'acquisition d'une de ses œuvres au prix de 2 000 euros sachant que le département prenait en charge la moitié de la somme. Résultat : 2 voix pour, 1 abstention et 11 voix contre. Aucune suite ne sera donc donnée.

## QUESTIONS DIVERSES

Emmanuelle BARLERIN informe l'assemblée municipale de l'effectif de l'école publique qui est de 106 élèves actuellement et qui passera à 112 en janvier 2024 avec la rentrée « des 2 ans ». Cet effectif justifie ainsi pleinement le maintien de la cinquième classe.

Clément MOISSONNIER interroge le maire sur le projet de réfection de la toiture de la chapelle Notre Dame du Château (remaniage des tuiles). Pascal PONCET explique avoir demandé 4 devis aux entreprises locales sur la base d'un descriptif – quantitatif. La prise en charge des travaux (environ 10 000.00 €) serait assurée par l'Association « Notre Dame du Château ».

Urielle GONARD suggère que l'argent récolté par la Fondation du Patrimoine soit affecté à la restauration du retable

Clément MOISSONNIER, par ailleurs membre du Comité des Fêtes souligne la réussite de la fête patronale « nouvelle formule » (implication de 3 associations) et invite la municipalité au pot de remerciements offert par le comité des fêtes le vendredi 6 octobre 2023 à 19 h 30 à la salle rue de Thiers.

La séance est levée à 22 h 15